

Cadre d'analyse pour l'avancement de grade 2021 pour les enseignants-chercheurs d'Université Côte d'Azur

Démarche en deux phases

- **Première phase :**

Utiliser au maximum le levier CNU pour l'attribution.

Le CacR se prononce à ce stade uniquement sur les activités pédagogiques et administratives/collectives.

=> Avis global non discriminant

- 1) **Très favorable** : pour toutes les activités qui justifient un investissement remarquable et continu au niveau de l'établissement (voir les listes des critères ci-après pour les différents niveaux de promotion)
- 2) **Favorable** : pour le reste
- 3) **Défavorable** : pour manquement au service d'enseignement ou aucune responsabilité pédagogique ou administrative/collective.

- **Seconde phase :**

Avis discriminant dans les 3 domaines sur la base des items identifiés lors de la première phase dans le groupe « Très favorable » (+ Recherche) :

- Activités pédagogiques : Très favorable vs. Favorable
- Activités administratives et collectives : Très favorable vs. Favorable
- Recherche : Très favorable ; Favorable ; Sans opposition ; Défavorable

Calendrier

8 mars 2022 : Première phase d'analyse des dossiers d'avancement de grade par le CacR

- Avis sur les activités pédagogiques, ainsi qu'administratives et collectives
- Avis global transmis au CNU : Très Favorable ; Favorable ; Sans opposition ; Défavorable ; Très défavorable

Au plus tard le 1^{er} juin 2022: Analyse par le CNU

5 juillet 2022 : Seconde phase pour les avancements de grade au titre de l'établissement par le CacR

- Avis sur les activités pédagogiques, administratives/collectives et de recherche
- Avis discriminant : Très Favorable ; Favorable



Modalités générales d'analyse des dossiers

- **MCF à MCF Hors Classe (HC)** : analyse depuis le début de la carrière, responsabilités pendant au moins 2 ans ; avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- **MCF HC à MCF Classe Exceptionnelle (EX)** : analyse depuis le début de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion ; responsabilités pendant au moins 2 ans ; avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- **PR 2^{ème} classe (PR2) à PR 1^{ère} classe (PR1)** : analyse depuis PR uniquement ; responsabilités pendant au moins 2 ans ; avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- **PR1 à PR Classe Exceptionnelle 1^{er} échelon (PR EX1)** : analyse depuis le début de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion ; responsabilités pendant au moins 2 ans ; combinaison de plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.
- **PR EX1 à PR 2^{ème} échelon (PR EX2)** : analyse depuis le début de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion ; responsabilités pendant au moins 2 ans ; combinaison de plusieurs responsabilités dans le temps et constance de l'investissement au niveau local et/ou national et rayonnement pour l'établissement.

Préambule à l'analyse des critères pour avis Très favorable pour l'avancement de grade

L'ensemble des critères proposés pour l'analyse des candidatures à l'avancement de grade des enseignants-chercheurs d'Université Côte d'Azur doit être compris comme un référentiel commun de critères renvoyant à des activités et des responsabilités qui justifient un investissement remarquable au niveau de l'établissement dans les trois domaines que sont la recherche, la formation et les responsabilités administratives/collectives. L'analyse doit considérer l'importance et la qualité de l'investissement. Les trois domaines peuvent se compenser même si les dossiers équilibrés sont à privilégier au niveau de l'établissement.

Pour un enseignant-chercheur candidat à l'avancement de grade, il ne s'agit pas de répondre à tous les critères pour les différents niveaux de promotion.

Pour les rapporteurs, il s'agit de réaliser une analyse qualitative de la ou des responsabilité(s) justifiant un investissement remarquable, et donc un avis Très favorable.



Critères pour avis Très favorable pour passage MCF → MCF HC et MCF HC → MCF EX

Analyse depuis le début de la carrière.

Responsabilités pendant au moins 2 ans.

Avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.

De MCF HC à MCF EX : L'analyse porte également sur l'ensemble de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion.

Pour le volet Responsabilités Pédagogiques

- Responsable d'équipe pédagogique au niveau composante (chef de département pédagogique, directeur de maison pédagogique...)
- Responsable de diplôme, mention, parcours
- Directeur adjoint pédagogie ou formation en alternance au niveau composante
- Porteur de projet relatif à la formation au sens large au moins au niveau composante
- Porteur de projets de Pédagogie Innovante (PI) au niveau d'une formation
- Responsable de collaborations internationales

Avis défavorable si sous-service.

Pour le volet Responsabilités Administratives et Collectives

- Vice-Présidence Université
- Chargé de mission Université
- Directeur de composante
- Directeur d'unité de recherche
- Directeur d'Ecole Doctorale
- Directeur de département disciplinaire
- Responsabilités dans des grands projets du PIA (Idex, 3IA...)
- Membre (élu ou nommé) dans des conseils d'établissement ou de composante (CA, CAC, CR, CFVU, COPIL, COSP...)
- Membre d'une instance nationale (CNU, CoCNRS, Jury d'Agrégation...)

Avis défavorable pour ceux qui n'auraient pris aucune responsabilité pédagogique ou administrative/collective.

Pour le volet Recherche

- Qualité de la production scientifique sur la période de référence
- Rayonnement en national ou international
- Coordination de projets ou de programmes, à l'échelle nationale ou internationale
- Responsabilité d'équipe, de plateforme, de base de données
- Encadrement (chercheurs / enseignants-chercheurs, post-docs, doctorants)
- Valorisation de la recherche en lien avec le secteur économique
- Investissement dans des actions de diffusion de la culture scientifique



Critères pour avis Très favorable pour passage PR2 → PR1

Analyse depuis le passage PR uniquement.

Responsabilités pendant au moins 2 ans.

Avoir au moins une ou plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.

Pour le volet Responsabilités Pédagogiques

- Directeur adjoint pédagogie ou formation en alternance au niveau composante
- Porteur de projet d'établissement relatif à la formation
- Porteur de projet de Pédagogie Innovante (PI) au niveau d'une formation ou d'une composante

Avis défavorable si sous-service.

Pour le volet Responsabilités Administratives et Collectives

- Présidence, Vice-Présidence Université
- Chargé de mission Université
- Pilotage de grands projets du PIA (directeur ou directeur de programme Idex, directeur du 3IA...)
- Directeur de composante
- Directeur d'unité de recherche
- Directeur d'Ecole Doctorale
- Membre (élu ou nommé) dans des conseils d'établissement ou de composante (CA, CAC, CR, CFVU, COPIL, COSP...)
- Membre d'une instance nationale (CNU, CoCNRS, Jury d'Agrégation...)

Avis défavorable pour ceux qui n'auraient pris aucune responsabilité pédagogique ou administrative.

Pour le volet Recherche

- Qualité de la production scientifique sur la période de référence
- Rayonnement en national ou international
- Coordination de projets ou de programmes d'envergure, à l'échelle nationale et internationale
- Responsabilité d'équipe, de plateforme, de base de données
- Encadrement (chercheurs / enseignants-chercheurs, post-docs, doctorants)
- Valorisation de la recherche en lien avec le secteur économique
- Coordination d'actions de diffusion de la culture scientifique



Critères pour avis Très favorable pour passage PR1 → PR EX1 et PR EX1 → PR EX2

L'analyse porte sur l'ensemble de la carrière tout en prenant particulièrement en compte la durée écoulée et les activités nouvelles depuis la précédente promotion.

Responsabilités pendant au moins 2 ans.

De PR1 → PR EX1 : Combinaison de plusieurs responsabilités dans le temps au niveau local et/ou national.

De PR EX1 → PR EX2 : Combinaison de plusieurs responsabilités dans le temps et constance de l'investissement au niveau local et/ou national et rayonnement pour l'établissement.

Pour le volet Responsabilités Pédagogiques

Investissement dans la durée sur le pilotage de formations ou de grands projets de formation

Avis défavorable si sous-service ou service avec heures complémentaires au-delà de 192 HeqTD (déclaratif).

Pour le volet Responsabilités Administratives et Collectives

- Présidence, Vice-Présidence Université
- Pilotage de grands projets du PIA (directeur ou directeur de programme Idex, directeur du 3IA...)
- Investissement dans la durée du pilotage de structures d'établissement (composantes, laboratoires de recherche de taille conséquente)
- Pilotage d'une instance nationale (CNU, CoCNRS, Jury d'Agrégation...)

Avis défavorable pour ceux qui n'auraient pris aucune des responsabilités pédagogiques ou administratives/collectives citées en références pour chacune des catégories.

Pour le volet Recherche

- Combinaison de plusieurs responsabilités parmi celles listées pour le passage PR2 → PR1, en prenant en compte l'intégralité de la carrière et la contribution au rayonnement international pour l'établissement